



SoinsSantéCAN et la Commission de la santé mentale du Canada lancent la *Déclaration d'engagement envers la santé et la sécurité psychologiques dans les services de santé*

Le 13 juin 2017 (Vancouver) – SoinsSantéCAN, le porte-parole national des organisations de soins de santé et des hôpitaux des quatre coins du Canada, ainsi que la Commission de la santé mentale du Canada, sont heureux d'effectuer le lancement de la ***Déclaration d'engagement envers la santé et la sécurité psychologiques dans les services de santé***.

« La santé et la sécurité psychologiques des professionnels qui œuvrent dans nos établissements membres sont une condition essentielle pour qu'ils soient en mesure de fournir des soins de qualité aux patients et patientes, a affirmé le président et chef de la direction de SoinsSantéCAN, Bill Tholl. J'appuie cette initiative sans réserve et j'invite toutes les organisations de soins de santé à devenir signataires à leur tour. »

« Les préceptes de la santé et de la sécurité psychologiques au travail représentent une transformation profonde de la façon dont nous prévenons les problèmes de santé mentale et les maladies mentales au travail, et de la façon dont nous les traitons et prenons des mesures d'adaptation. J'ai longuement travaillé dans les services de santé de première ligne, et je peux affirmer sans l'ombre d'un doute qu'un tel changement s'impose. J'exhorte toutes les organisations de soins de santé au pays à se joindre à ce mouvement audacieux », a déclaré la présidente-directrice générale de la Commission de la santé mentale du Canada, Louise Bradley.

La *Déclaration*, mise de l'avant par le Collectif « La santé d'abord », marque un engagement public des organismes de la santé à protéger la santé et la sécurité psychologiques de leur personnel et à améliorer l'environnement de travail. Les signataires s'engagent à :

- prendre des mesures en harmonie avec les principes de la [Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail](#);
- reconnaître l'importance de la santé et de la sécurité psychologiques de leur personnel et son lien d'interdépendance avec la sécurité des patients et patientes et reconnaître que la création d'un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique profite autant aux patients et patientes qu'au personnel;
- valoriser une culture du travail tenant compte des besoins de leur personnel, y compris, mais sans s'y limiter, en matière de santé et de sécurité psychologiques;
- jouer des rôles de chefs de file et de promoteurs à l'égard de la santé et de la sécurité psychologiques en milieu de travail.

Les organismes ayant signé la *Déclaration* jusqu'à présent, dont Santé Î.-P.-É., Menno Place, la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, le Centre régional de santé de Peterborough et l'Hôpital Michael Garron, ont indiqué que cette décision était dans leur intérêt. « Établir un environnement de travail propice à une bonne santé mentale est une décision socialement responsable et abordable qui contribue à attirer des employés de haut calibre et à les maintenir en poste », a souligné la gestionnaire de la santé et de la sécurité au travail et du mieux-être à la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, Katrina Philopoulos.

Le Collectif « La santé d'abord », fondé en 2016, est composé de hauts dirigeants représentant plus de 20 organismes de soins de santé déterminés à promouvoir la santé et la sécurité psychologiques partout au Canada. Le Collectif propose une vision où les milieux de travail du domaine de la santé sont des chefs de file et des



modèles pour la création d'environnements de travail favorisant la santé et la sécurité psychologiques pour toute la population canadienne. En partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada et SoinsSantéCAN, le Collectif a mis sur pied un plan d'action biennal pour concrétiser cette vision par l'entremise du mentorat et de l'échange de connaissances, de l'élaboration de ressources et d'outils et de la transformation du système. La *Déclaration d'engagement envers la santé et la sécurité psychologiques dans les services de santé* est l'une des composantes de ce plan d'action. Renseignements complémentaires : www.mentalhealthcommission.ca/Francais/secteur-sante-declaration.

À PROPOS DE SOINSSANTÉCAN

SoinsSantéCAN est le porte-parole national des organisations de soins de santé et des hôpitaux des quatre coins du Canada. Nous encourageons la découverte et l'innovation éclairées et continues, orientées vers des résultats, dans tout le continuum des soins de santé. Nous agissons de concert avec d'autres pour améliorer la santé de tous les Canadiens, pour renforcer les capacités d'offrir des soins de grande qualité, et pour optimiser la valeur des programmes de soins de santé financés par des fonds publics.

www.soinsantecan.ca

À PROPOS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA

La Commission se veut un moteur du changement. Elle collabore avec des centaines de partenaires pour changer l'attitude de la population canadienne à l'égard des problèmes de santé mentale et pour améliorer les services et le soutien. Elle entend aider les personnes confrontées à un problème de santé mentale à mener une vie productive et enrichissante. Ensemble, nous suscitons le changement. La Commission de la santé mentale du Canada est financée par Santé Canada.

www.commissionsantementale.ca | www.strategie.commissionsantementale.ca

– 30 –

Personne-ressource pour les médias – SoinsSantéCAN

Lucie Boileau
Directrice des communications, du marketing et des
relations gouvernementales
SoinsSantéCAN
Bureau : 855-236-0213/613-241-8005, poste 205
Cell. : 613-462-5604
lboileau@healthcarecan.ca

Personne-ressource pour les médias – Commission de la santé mentale du Canada

Hélène Côté
Conseillère principale en communications, Affaires
publiques
Commission de la santé mentale du Canada
Bureau : 613-683-3952
Cell. : 613-857-0840
hcote@mentalhealthcommission.ca

Témoignages

« Providence Health Care a signé la *Déclaration* pour réaffirmer sa détermination à instaurer un milieu de travail sain et sécuritaire sur le plan psychologique. L'environnement de travail en soins de santé est particulier, complexe et souvent imprévisible. Nous devons faire en sorte que les membres du personnel et les médecins disposent des ressources nécessaires pour atteindre une bonne santé mentale et la maintenir. C'est ainsi qu'il est possible de fournir des soins de qualité aux patients et patientes, aux résidents et résidentes et à la clientèle. »

Sandy Coughlin



Directrice de la santé et de la sécurité au travail
Providence Health Care

« En signant la Déclaration, nous poursuivons notre engagement public envers notre personnel et l'ensemble de la communauté. À l'Hôpital Michael Garron, nous sommes conscients que cette approche est avantageuse, comme le démontrent l'augmentation de l'engagement du personnel et de la satisfaction des patients et patientes ainsi que la baisse des taux d'invalidité et des coûts associés aux médicaments d'ordonnance. Il est essentiel d'appliquer la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*. De plus en plus, il s'agit d'une pratique exemplaire dans l'ensemble des secteurs au Canada. »

Christine Devine
Spécialiste en mieux-être
Hôpital Michael Garron

« En signant la *Déclaration* et en affichant son logo, les organisations de soins de santé montrent qu'elles reconnaissent l'importance de la santé et de la sécurité psychologiques au travail. Au cours des prochaines années, cela deviendra la marque des employeurs de choix dans le domaine de la santé au Canada. »

Garth Waite
Chef du développement organisationnel
Santé Î.-P.-É.